

Conséquence du lancement de la Chaîne Info

# FTV labo de la casse du journalisme ?



Défendre une information de qualité est un combat permanent. Surtout dans une entreprise où, sous couvert d'une évolution « inéluctable » des métiers, la direction s'attaque au statut professionnel des journalistes.

La première attaque contre le statut des journalistes coïncide avec la mise à l'antenne de « France Info » à l'automne 2016 : obligation faite aux journalistes d'effectuer le montage de leurs sujets, sans technicien, comme le prévoit pourtant l'accord collectif de

France Télévisions. Conséquence : une forte réduction du temps consacré à l'activité journalistique.

Beaucoup plus grave, la direction impose la compétence complémentaire de « monte-journaliste ». Des techniciens effectuent donc des tâches journalistiques, sans avoir à respecter les principes déontologiques des journalistes. Une nouvelle infraction à l'accord collectif de France Télévisions, qui a intégré la charte des droits et des devoirs des journalistes professionnels.

Le SNJ a donc saisi la justice, en utilisant la procédure dite de l'audience à jour fixe. Le juge nous a donné raison, mais il s'en est tenu au premier moyen développé par nos avocats : l'obligation de conclure un avenant à l'accord collectif de FTV avant toute modification des métiers.

## Chantage à la fermeture

Jugement aussitôt contourné : la direction a exercé un chantage à la fermeture de France Info. Avec la complicité de la CGT et de FO, un accord a été signé le 20 septembre 2016. Cet accord préfigure la disparition progressive du métier de monte-journaliste dans le service public et représente une infraction au statut du journaliste.

Sitôt validé à France Info, la direction en a profité pour tenter d'étendre ce « métier » de technicien-journaliste à l'ensemble de l'entreprise, en proposant à la signature un projet d'accord pour l'ensemble de France 3, puis pour le siège de France Télévisions.

Entre temps, le SNJ était revenu le 6 février devant le TGI, toujours en audience à jour fixe, pour débattre de l'autre moyen non pris en compte lors du premier jugement : l'atteinte au statut de journaliste. La décision est tombée en avril : le SNJ a été débouté en première instance. ■

**Raoul ADVOCAT**

## France 3 Lyon en lutte pour ses JT

Depuis des mois, la rédaction de France 3 Lyon réclame davantage de moyens humains pour couvrir l'actualité de la deuxième métropole de France et de cinq départements de Rhône-Alpes. À la suite d'une première journée de grève très suivie (68 % des journalistes) le 17 mars, la direction a répondu par une provocation : la fermeture annoncée des éditions locales du Grand Lyon et de la Loire. Du coup, pour leur deuxième journée d'action, plus de 77 % des journalistes étaient en grève le 31 mars.

## Europe 1 : 22 titularisations !

La mobilisation de l'ensemble des salariés d'Europe 1 a payé. En l'espace d'une semaine, du 19 au 26 janvier, la station est passée par tous les stades de la crise : la colère, l'interpellation, l'expression collective, l'ouverture de la discussion, la négociation... et au final la conclusion d'un accord validé par les salariés. Accord qui prévoit entre autres la transformation en CDI de 22 contrats précaires (pigistes, CDDU et CDD de droit commun) en trois étapes échelonnées jusqu'à la fin 2017 (dix dès février, cinq en juin et sept au deuxième semestre).

## CHSCT : Radio France envoie les huissiers

Curieuse conception du « dialogue social » à Radio France. Fin mars, six élus du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de Rhône-Alpes Bourgogne ont reçu à leur domicile la visite d'un huissier envoyé par la direction. Il s'agissait de leur notifier une assignation en justice. Leur tort ? Avoir osé demander une expertise sur les conséquences du NAC, le nouveau texte conventionnel des personnels techniques et administratifs de Radio France. Depuis, l'accord a été signé, mais cela n'a pas empêché le DRH de les assigner. Par pure intimidation ?

## Accord salarial dans les radios locales

Le SNJ a signé début janvier l'accord salarial proposé pour 2016, en commission mixte paritaire des radios locales privées. L'augmentation s'effectue à +1,1 % sur le point A (les plus bas salaires) et +0,2 % sur le point B. Des discussions sont en cours sur l'égalité professionnelle, et une révision des grilles est à l'ordre du jour dans cette branche de la radiodiffusion élargie aux syndicats de journalistes.

## Non au CE unique

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'organisation de France 3 est calquée sur le périmètre des nouvelles grandes régions. À l'occasion des prochaines élections professionnelles, la direction tente de faire valider le principe d'un CE unique pour l'ensemble du réseau régional. Un choix anti-démocratique : rien ne permet d'assurer la présence de représentants de chaque antenne de France 3 dans une telle instance. De plus, un CE unique conduirait à une professionnalisation des représentants du personnel et des délégués syndicaux, ce qu'a toujours refusé le SNJ.